

Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 21/05/2024

12 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, Chantal DUBOIS, BLANCHARD, GUIBERT, Danielle DUBOIS, BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRE et BARDIEUX.

2 Absent(s) : Mme JOLLY et M. GRAND.

1 Pouvoir : Stéphane GRAND donné à Brigitte BAPTISTE.

Secrétaire de séance : Jocelyne BORDAS

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2024.
 - Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) par Monsieur Vincent YOU de GrandAngoulême.
 - Rapport annuel 2023 SPL GAMA.
 - Garantie d'emprunt accordée par la Commune à LOGELIA pour la construction de logements sociaux « Rue du Piquier ».
- Questions diverses

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

Désignation du secrétaire de séance : Jocelyne BORDAS

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 04 avril 2024

Le procès-verbal du 04 avril 2024 est adopté à l'unanimité

INFORMATION DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en date du 27 mai 2024, elle a pris une décision n°2024-01 portant virement de crédits au sein de la Section Investissement.

ART. 2051 (Refonte site Internet Mairie) - 3 400.00 €

ART. 2151 (Travaux de pose de bordures et caniveaux Rue du Piquier) + 3 400.00 €

1/ RAPPORT ANNUEL 2023 SPL GAMA

M. Jacques PIOT, rapporteur, donne lecture du rapport annuel 2023 de la SPL GAMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport annuel 2023 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2024.04.03 du Conseil d'Administration en date du 02 avril 2024.

2/ Garantie de l'Emprunt contracté par Logélia Charente auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 10 logements en VEFA « Rue du Piquier »

Montant prêt n°155961 : 881 195 €

Montant garantie accordée : 220 298.75 €

Madame le Maire explique que :

Logélia (Office Public de l'Habitat de la Charente), ci-après l'Emprunteur, a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accepté, un emprunt de 881 195.00 euros, soit pour la Mairie, ci-après le garant, une garantie à hauteur de 220 298.75 euros pour l'opération de construction de 10 logements en VEFA « Rue du Piquier » à Touvre.

Le Conseil Municipal :

- **Accorde sa garantie à hauteur de 25%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 881 195.00 euros souscrit par Logélia Charente auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°155961 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 220 298.75 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

-S'engage pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

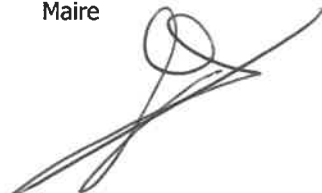
3/ Présentation du PADD (version intermédiaire) par M. Vincent YOU de GrandAngoulême

Monsieur Vincent YOU, Vice-Président délégué PLUi-Mobilité de GrandAngoulême, accompagné d'Aline DELATTE, Coordinatrice Cartéclima du Service Planification de G.A., a présenté les points saillants du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) version intermédiaire du 03/05/2024 et répondu aux questions de l'assemblée.

Fin de la séance : 21H00

Signatures :

Brigitte BAPTISTE,
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several sweeping, intersecting lines below it.

Jocelyne BORDAS,
Secrétaire de séance